



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du
Vendredi 06 Octobre 2017 Salle La Rance à 20H**

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

Etaient présents : Mmes et Ms : Christian ROUZIERES - Monique DELORT - Jeanine HERCOUËT -TESTA - Raymond DESSALES - Gilles PICARROUGNE - Gina BARSALI - Hervé BRAYAT - Didier FEL - Jacques GENTIL - Chantal LAGARRIGUE - Jean-Marie MAYONOBÉ - Bernard RIVES - Evelyne SEYROLLE - Nadine TEULLET - Claude Régine BONNARD

Etaient absents et avaient donné procuration : Jean-François CABEZON (procuration donnée à Raymond DESSALES) - Nicole ROUX (procuration donnée à Monique DELORT) - Florian MORELLE (procuration donnée à Claude Régine BONNARD).

Etait absent excusé : Yves SEYRIES

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2017

Procès-verbal modifié de la séance du Conseil Municipal du 24 Juillet 2017

→ ADOPTE à l'unanimité

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Se reporter au document annexé.

**3) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL
EP SUITE RENFORCEMENT BT RUE ET IMPASSE DES CATALANS**

Les travaux électriques Rue et Impasse des Catalans peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 10 459,89 €.

La commune accepte ce devis et le versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1^{er} versement de 2 614,98 € à la commande des travaux
- 2^{ème} versement au décompte des travaux

→ ADOPTE à l'unanimité

**4) MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS,
DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE, ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier, en complément du traitement indiciaire de base, de primes et/ou d'indemnités qui constituent le régime indemnitaire

Ce régime indemnitaire, encadré par la réglementation, a été modifié par les pouvoirs publics. Les collectivités ont dû convertir leur ancien régime indemnitaire en **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel)

Le **RIFSEEP** est calculé en tenant compte des **fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** des fonctionnaires territoriaux. Il est composé de deux primes :

- **L'IFSE** (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- **Le CIA** (complément indemnitaire annuel) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

La commune de MAURS a choisi d'appliquer cette nouvelle réglementation au 01 Janvier 2018 La conversion de l'ancien régime indemnitaire en RIFSEEP a été faite de manière simple et équitable.

→ ADOPTE à la majorité (2 abstentions)

5) ADHESION A L'ASSOCIATION « VILLES INTERNET » 2017

Compte tenu des nombreux services avec support numériques qui sont offerts par la Commune et la mise à disposition du wifi dans des lieux communaux (camping, FAA, mairie), le Conseil Municipal décide de participer au label national Territoires, Villes et Villages Internet, visant à promouvoir l'internet citoyen et à valoriser les politiques publiques en matière numérique.

Dans ce cadre, des arobases sont décernés et affichés (comme les fleurs pour l'embellissement) Ils contribuent à faire connaître l'attractivité du territoire en matière de numérique.

La cotisation annuelle d'adhésion à « l'association villes internet » s'élève à 0.05€ par habitant.

→ ADOPTE à la majorité (2 abstentions)

6) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE POUR ANIMATION DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, Le Conseil Municipal souhaite continuer à proposer une animation liée à la musique.

Madame Elisabeth Raynal Goudoubert, agent de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2017, suite au transfert de la compétence « école de musique » continuera à assurer cette prestation.

Pour ce faire, il est nécessaire de formaliser cet accord par une convention de mise à disposition entre la commune de Maurs et la communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne.

→ ADOPTE à l'unanimité

7) VENTE D'UN BIEN DU DOMAINE PRIVE DE LA COLLECTIVITE MAISON RUE DU BAC MODIFICATION DU PRIX DE VENTE

Le Conseil Municipal, a décidé de vendre la maison d'habitation (donation Mazarguil) sise rue du Bac.
L'agent immobilier chargé de la vente de ce bien indique que le coût des travaux à effectuer dans la maison dissuade les acquéreurs éventuels et conseille à la collectivité de proposer une baisse du prix de vente
Le Conseil Municipal décide de revoir ce prix à la baisse, soit 165 000€ net vendeur, correspondant à la maison, à l'annexe et à un terrain de l'ordre de 1 100 m².
Le projet de construction d'une résidence sur le terrain attenant prend forme. (Voir questions diverses)

→ **ADOPTE à la majorité (2 abstentions)**

8) FONDATION DE FRANCE
DON DE LA COMMUNE POUR LES SINISTRES DE L'OURAGAN IRMA

Le Conseil Municipal décide de faire le versement d'un don exceptionnel d'un montant de 1 000€ à la Fondation de France à titre de solidarité avec les sinistrés des Antilles Françaises après le passage de l'ouragan Irma survenu le 6 septembre 2017.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

9) DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL N°1
EXERCICE 2017

Ces opérations financières concernent la **section d'investissement** (dépenses et recettes)

Elles sont nécessaires suite à la nécessité de mener des travaux supplémentaires, rue des Catalans (commune pour 8 000€) et 8 mai/bas du tour de ville (SIVU pour 48 000€).

- +48 000.00€ pour le SIVU (Ce montant s'ajoute aux sommes dues par le SIVU à la Commune pour cette opération)
- +8 000.00€ pour la Commune

→ **ADOPTE à l'unanimité**

10) POINTS COMMUNAUTAIRES

Principaux sujets débattus lors des deux dernières réunions du Conseil Communautaire de la Chataigneraie Cantalienne

- **Finance** :
 - Renégociation des emprunts en cours ce qui a permis avec le même budget de faire un nouvel emprunt
 - Vote des subventions accordées aux associations
- **Tourisme** : recensement par le CAUE sur tout le territoire du « petit patrimoine remarquable »
- **Social** :
 - Ouverture du Relais petite enfance à Maurs le 01 Novembre 2017
 - Prise en charge du coût des transports scolaires
- **Culture** : fixation des tarifs de l'école de musique
- **Sport** : Présentation du projet du gymnase de Maurs avec une livraison prévue en 2020
- **Environnement** :
 - Débat sur l'implantation et la fiscalité d'éoliennes sur certaines communes

- PAPI (prévention des risques d'inondation). Des travaux importants sont prévus sur les rives de l'Arcambe à Maurs et ST Etienne de Maurs

11) QUESTIONS DIVERSES

- Le projet conduit par LOGISENS Rue du Bac sur le terrain cédé gratuitement par la commune est presque finalisé. Le bornage de l'ensemble des terrains est en cours. Le permis de construire devrait être déposé en fin d'année. Il s'agit de la construction de 4 pavillons correspondant à 16 logements (essentiellement des T2 et T3) adaptés aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Une large communication sur cette réalisation sera faite sur le bulletin municipal de Janvier.
- La Commune a obtenu de la part de la sénatrice Josiane Costes 10 000€ de réserve parlementaire pour les travaux de voirie rue du 8 Mai
- En 2017, le classement du Camping municipal du Vert devait être réétudié. L'inspection a eu lieu au cours du mois de Septembre. La conservation de 3 étoiles est pressentie.
- Stéphanie Brochard agent à temps non complet aux services administratifs a obtenu une mutation pour un emploi à temps complet dans une collectivité du Lot.
- Les rencontres des Métiers d'Art connaissent un nouvel élan avec de nouveaux exposants et l'exposition des ingénieurs à l'abbatiale.
- Le Forum des associations qui, par temps de pluie, s'est déroulé à l'espace Pierre Cabrespine a connu une bonne fréquentation.
- La semaine du goût sera marquée à Maurs le jeudi 12 Octobre par la dégustation, pour les enfants des écoles, de glaces fabriquées localement et pour tous de jus de pomme et châtaignes grillées.
- La réunion de lancement de l'étude de revitalisation du Centre Bourg de Maurs s'est tenue le 04 Octobre 2017 en présence du Secrétaire Général de la préfecture, du Président de la Communauté des Communes de la Chataigneraie Cantalienne, des élus et des représentants des chambres consulaires et des institutions (Etat, Département).
- Monsieur Le Maire a assisté à une réunion réservée aux collectivités qui délivrent les cartes d'identité. Les difficultés liées à la surcharge de travail ont été exposées.